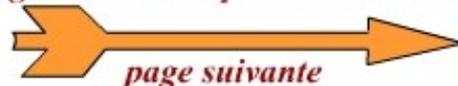




Les Archers Sablais organisent la fête du "TIR du ROY"

Samedi 18 mai 2019 dès 9 heures
Rue des Archers, Les Sables d'Olonne

Programme et coupon de réservation



Qui pour gagner
la couronne royale ?



Explication sur cette tradition

Un oiseau factice est posé sur un support et s'offre à l'habileté du tireur le plus chanceux.

L'oiseau présente aux archers un corps de 5 cm de hauteur sur 2.5 cm de largeur.

Il est placé à **50m** du pas de tir pour les archers confirmés,

à **30m** pour les adultes débutants et **20m** pour les jeunes débutants.

Lorsqu'il est touché par une flèche, il doit porter l'impact de la flèche qui l'a touché.

C'est la Présidente et l'ancien Roy qui décident si le coup porté est bon.

Chaque Archer doit avoir tiré **une flèche** pour que le Titre soit attribué.

Ainsi à la première flèche, si l'oiseau est abattu, il est remis en place.

Les archers restant tirent et si personne ne réussit à faire tomber l'oiseau, il est considéré comme attribué.

Si un second archer le fait tomber aussi à la première flèche, les deux coups s'annulent et le tir reprend.

Quand chacun des archers du club a tiré sa flèche, tout le monde

se retrouve sur le pas de tir et relance sa flèche, dans l'ordre défini.

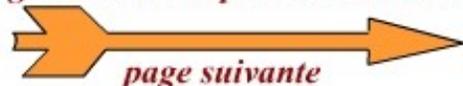
Dès que l'Oiseau est touché, la Présidente (si ce n'est pas elle qui a fait tomber l'Oiseau) accompagnée du Roy de l'année passée va constater si le coup est bon.

L'Oiseau doit être marqué nettement par la flèche, sans équivoque possible.

Le tireur reste au pas de tir en attendant la décision.

Si le coup est jugé mauvais, on replace l'Oiseau et on continue le tir.

Programme et coupon de réservation





Fête du "TIR du ROY" Samedi 18 mai 2019 Rue des Archers, Les Sables d'Olonne

Programme de la matinée :

- 9h – Petit déjeuner offert par le club
- 9h30 – Echauffement
- 10h – Début des tirs

A cette occasion le club vous invite à partager tous ensemble un repas

- 12h30 – Apéritif
- 13h – Repas

A l'issue de ce repas, si le Roy / Vice Roy et Roitelet n'ont pas été désignés le tir reprendra.

Pour la bonne organisation du repas, il est indispensable d'avoir le nombre de personne présent.

Le tarif est fixé à **6€** par personne de plus de 16 ans pour les accompagnateurs.

Pour les licenciés le repas est offert par le club mais pour la bonne gestion nous vous demandons de nous transmettre un chèque de caution de **6€** par personne qui vous sera restitué le jour du repas.

Pour cela nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le coupon ci-joint **avant le 5 Mai 2019** accompagné de votre règlement

Nom /Prénom de l'archer :

Participe : OUI NON

Nbre d'Adulte licencié (+16ans) :x 6€ = chèque caution*

Nbre d'enfant licencié : gratuit

Nbre d'Adulte accompagnateur (+16 ans) : x 6€ = chèque*

Nbre d'enfant accompagnateur : gratuit

* Chèque au nom de : Archers Sablais (établir un chèque différent pour le chèque de caution)
A déposer dans la boîte aux lettres du club house